

# Calendrier des projets de fusions des académies

---

	<b>Régions académiques comparables aux académies existantes *</b>	<b>Régions académiques présentant des superficies et populations scolaires plus importantes **</b>	<b>Région académique Ile-de-France, dans le contexte du Grand Paris</b>
<b>Calendrier</b>	Projet de fusion : fin 2018 Mise en œuvre progressive : 2019 et 2020	Projet de fusion : fin 2018-début 2019 Mise en œuvre progressive : 2020	En fonction de l'élaboration du projet du Grand Paris Mise en œuvre : 2021
<b>Gouvernance</b>	- Recteur d'académie	- Recteur d'académie - Vice-chancelier des universités (recteur adjoint) - Adjoint chargé de l'enseignement scolaire (soit recteur adjoint, soit directeur d'académie)	- Recteur d'académie - Chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France (actuel recteur de Paris) avec éventuellement un adjoint (recteur adjoint) - 2 ou 3 adjoints chargés de l'enseignement scolaire (soit recteurs adjoints, soit directeurs d'académie)

\* **Bourgogne-Franche-Comté (8 départements)**, Hauts de France (5 départements), Normandie (5 départements), Provence-Alpes Côte d'Azur (10 départements)

\*\* Auvergne-Rhône-Alpes (12 départements), Grand Est (10 départements), Nouvelle Aquitaine (12 départements), Occitanie (13 départements)